

PREAVIS N° 13-25

Comptes 2024

Rapport de la commission de gestion

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à l'étude du préavis n° 13-25 Comptes 2024 de l'ARAS.

La commission de gestion (CoGest) s'est réunie le 15 mai 2025.

La commission remercie M. Antoine Steiner, Directeur de l'ARAS et Madame Stéphanie Schmutz, Présidente du Comité de direction pour leur disponibilité ainsi que pour la qualité des documents reçus et des réponses fournies.

Analyse des comptes 2024

Remarques :

Le compte 710 est entièrement financé par le canton. Les postes n'appellent pas de commentaires particuliers.

Le compte 711 est entièrement financé par les communes membres de l'ARAS.

En 2024, une mise à jour du logiciel de gestion comptable (ERP) a été réalisée, financée partiellement par la dissolution d'un fonds informatique. Par ailleurs, la révision du règlement du personnel a été suspendue en raison du projet de transformation des ARAS en établissements autonomes de droit public.

Les frais de fonctionnement totalisent CHF 89'922, répartis entre les communes (CHF 33'369) et des prélèvements sur les fonds de réserve (CHF 54'840 et CHF 1'713).

Le compte 712 est entièrement financé par les communes membres de l'ARAS. Il est en lien avec le préavis concerné et n'appelle aucun commentaire particulier.

En 2024, une subvention a été octroyée à l'association La Soliderie pour son épicerie solidaire, qui propose des denrées alimentaires à faible coût aux personnes en difficulté. L'excédent de charges de CHF 13'377 a été couvert par un prélèvement sur le fonds de réserve « subventions versées ».

Le compte 720 est entièrement financé par le canton. Les postes n'appellent pas de commentaires particuliers.

La commission note que le Comité de Direction a géré le budget de ce compte 2024 avec prudence, notamment en raison des incertitudes liées à la mise en place des Nouvelles Gouvernances des Régions d'actions sociales (NGR). Si cette réforme devait entrer en vigueur, la commission de gestion et des finances considère qu'il serait opportun de dissoudre les réserves du compte 711.4801 et de les restituer aux communes membres.

Conclusion

En prenant en considération les éléments mentionnés précédemment, la Commission de Gestion exprime le souhait que le Comité de Direction soumette, avant la fin de l'année en cours, un préavis visant la dissolution des réserves du compte 711.4801 afin de procéder à leur restitution aux communes membres.

Au vu de ce qui précède, la commission de Gestion vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers : , de bien vouloir accepter :

- de bien vouloir accepter le préavis n° 13-25 Comptes 2024, ainsi que les comptes 2024 de l'ARAS tel que présenté ;
- de donner décharge à la commission de gestion pour 2024 ;
- de donner décharge au Comité de Direction pour sa gestion de l'année 2024.

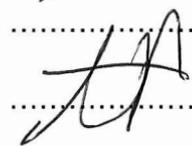
Signy-Avenex, le 27 mai 2025

Pour la commission :

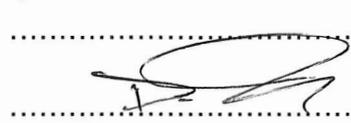
Céline Etoupe Municipale de St-George



Yves Dalebroux Syndic de Signy-Avenex



Nicolas Ray Municipal d'Arzier-Le Muids



John Tendon Municipal de Chavannes-de-Bogis

Didier Zumbach Municipal d'Arnex-sur-Nyon